



**CAHIER**  
des  
**RENCONTRES**  
avec les  
**PARLEMENTAIRES**

**N°1**

**Interventions syndicales auprès des élus**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Marie-Line REYNAUD  
Députée de la Charente

Monsieur Jean-Luc PELLUCHON  
Coordinateur régional CGT-Douanes  
Bureau de Douane  
264 rue de Périgueux  
16 022 ANGOULÊME Cedex

Paris, le 9 juin 2015

Réf : RH-C-2015-01

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier électronique en date du 26 mai dernier, dans lequel vous attirez mon attention sur le Plan Stratégique Douanier. Je vous en remercie.

Sensible à vos préoccupations, j'ai décidé d'interroger M. le ministre des finances et des comptes publics sur les réformes visant à l'organisation structurelle de l'administration des douanes.

Je ne manquerai pas de vous transmettre la réponse dès sa publication au Journal Officiel de la République Française. En outre, je vous indique qu'à compter de la date de publication de cette question écrite, vous pourrez la consulter directement sur le site internet de l'Assemblée nationale et pourrez même vous inscrire pour recevoir la réponse par courriel.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.

Marie-Line Reynaud

Permanence Parlementaire  
44 grand rue BP 40  
16200 Jarnac  
Tel : 05 45 36 12 85 - Fax : 05 45 82 28 81  
marie-line.reynaud@wanadoo.fr

Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
75 007 Paris SP 07  
Tél : 01 40 63 74 62 - Fax : 01 40 63 79 23

www.marie-line-reynaud.com

L  
A  
L  
U  
T  
T  
E

**C O N T I N U E**



Yann Kerhervé  
Mail : yann.kerherve@cegetel.net

A RUNGIS, le 18/05/2015

Monsieur le président du conseil départemental  
du Val de Marne

Objet: Situation de la douane

Monsieur président du conseil départemental,

Depuis une vingtaine d'années, l'administration des douanes subit de multiples réformes. Forts de leurs capacités d'adaptation, les agents des douanes ont toujours eu à cœur de remplir leurs fonctions malgré ces restructurations. Aujourd'hui, les baisses constantes d'effectifs et les coupes budgétaires ne permettent plus aux douaniers d'exercer les missions qui leur sont confiées.

Vous aviez il y a quelques années déjà été sensible à nos difficultés et m'aviez reçu pour évoquer la disparition du bureau des douanes situé sur le site du MIN de Rungis.

Dans le cadre d'une intersyndicale initiée par la CGT les douaniers luttent depuis plus de deux ans contre un PSD (projet stratégique douanier) qu'on veut leur imposer et qui ne voit la douane que par le prisme d'une réduction d'effectifs ; occultant bien évidemment les missions, le service public et notre rôle économique.

En dix ans c'est tout simplement une baisse de 20 % d'effectifs que notre petite administration aura subi. Elle est actuellement composée de 16 500 douaniers pour plus de 400 missions ... Bien peu par rapport à l'Allemagne (41 700 douaniers), pays auquel on fait si souvent référence . La mise en œuvre du «*Plan Stratégique Douane 2014-2018*» actuellement en cours d'élaboration ne manquera pas d'affecter votre territoire.

Depuis déjà plusieurs mois nous contactons des députés, des sénateurs, des conseillers départementaux ou régionaux afin de les sensibiliser sur le rôle majeur que nous pensons avoir à jouer. J'espère que vous pourrez nous accorder un peu de votre temps afin que nous puissions échanger sur le sujet et contrer les futures fermetures injustifiées de structures.

Je me permets de joindre à ce courrier un exemplaire des «*Etats généraux de la Douane*», issus d'un travail intersyndical qui brosse le tableau de la situation douanière et des attentes de la société civile pour une douane utile socialement autant qu'économiquement.

En l'attente, veuillez agréer, Monsieur le *président du conseil départemental*, l'expression de mes salutations distinguées.

Yann Kerhervé  
Membre régional  
CGT de Paris-Est  


**Audience avec le Député Dominique BAERT, vice président de la commission des finances (groupe majoritaire), à la mairie de Watrelos ( 59 ).**

Nous nous sommes attachés à défendre la synthèse des États Généraux. Nous avons parlé des 3 missions de la douanes. Et nous avons insisté sur les résultats visibles obtenus ces dernières années, que ce soit en matière de lutte contre le terrorisme, contre les grands trafics, contre la fraude fiscale, ainsi qu'en matière de douanes économique ( que ce soit en direction des PME PMI, qu'en direction des grands groupes implantés en province ).

Nous avons politisé le discours en rappelant le contexte national et la montée des populismes.

La revendication de l'intersyndical étant : la reconnaissance de la DGDDI en tant qu'administration prioritaire et donc le moratoire sur les suppressions d'emplois.

Les réponses :

- Dominique BAERT a vite intégré qu'il avait été ciblé pour sa qualité de vice président de la commission des finances.

- Il a précisé que nous étions encore dans le bon timing pour notre action de lobbying.

- Il s'est engagé à évoquer cette audience avec Sapin et Heckert.

- Il nous a cependant affirmé que les plafonds d'emplois étaient très peu examinés par la commission des finances.

- Il nous a dit que les nouvelles orientations sur la loi de finances concernant le budget de l'armée, n'allaient pas nous aider dans notre démarche.

- Il nous a effectivement affirmé qu'il fallait cibler des personnes d'influence.

- Il nous a orienté sur François Brottes, président de la commission des affaires économiques ( député de l'Isère ). Selon Dominique BAERT, notre démarche doit absolument être évoquée avec lui.

Conclusion :

Élargir notre démarche de lobbying vers la commission des affaires économiques et essayer de prendre audience auprès de François Brottes.

## Audience CARREZ

Après un bref propos liminaire de la CGT pour replacer l'objet de notre demande d'audience (état de la mobilisation, lutte contre le PSD, état du dialogue social, demande de classer la DGDDI au rang des administrations prioritaires, etc), le député a formulé quelques questions d'ordres pratiques (effectifs, répartition OP/CO-SURV, missions). Il a admis que la douane avait perdu des missions en 1993 mais en avait récupéré d'autres.

Il nous a annoncé qu'il se rendrait, à sa demande, et en compagnie de la Directrice générale, au Havre en juin. Il souhaiterait que le rapporteur spécial De Rocca Sera soit présent (je pense donc qu'il faut lui demander une audience en amont ou en aval de cette visite).

Il est conscient que la baisse des effectifs n'est plus possible si nous ne sommes plus en capacité de faire les contrôles.

Au delà de la synthèse des EG, nous avons fait témoigner M.Delval et avons rapporté l'entrevue avec l'eurodéputée T.Saïfi en mars 2014 et fait référence aussi au rapport du sénat De Montgolfier/Dallier.

Nous avons rappelé les 3 piliers de la DGDDI, insistant sur la sécurité du territoire, la sécurité des consommateurs, la sécurité des recettes fiscales de l'Etat, notre rôle auprès des entreprises, et toutes nos missions, notamment de contrôle. Nous avons aussi évoqué les effectifs et les moyens. Nous avons évoqué notre crainte de voir le réseau disparaître. Nous avons évoqué nos prérogatives et le peu de moyens mis à notre disposition pour les mettre en oeuvre.

Je ne crois pas me tromper en disant que nous avons eu une écoute attentive. Nous avons attiré son attention. Même s'il semble évident qu'il n'a évoqué que les grosses plateformes. Je ne ferai pas de pari sur le résultat...

Je pense que nous devons réfléchir ensemble à la façon de formuler un amendement intersyndical sur la prochain programme 302 auprès des tous les groupes parlementaires. Et continuer ces rencontres car elles finiront par porter leurs fruits.

Nous avons remis des documents, notamment la synthèse des EG, les mémoires contre le rapport de la CDC que nous avons à notre disposition, l'amendement au programme 302 rédigé par la CGT et porté l'an dernier.

Les 72 députés de la commission des finances ont été contactés, certains ont - poliment - répondu d'autres ont reçu des délégations, vous trouverez certains comptes-rendus dans ces pages...



## Poitiers

Après cette réforme, la douane française risque de ressembler à la Douane belge, dont la réforme en 2003 fut celle de trop. Faute de moyens, d'effectifs, de volonté politique, cette administration est devenue un fantôme planant sur un territoire passoire, pourtant plaque de transit et point d'entrée principal des marchandises importées en Europe. Nos collègues belges ne contrôlent plus rien, assistent désarmés au débarquement de millions de tonnes de marchandises potentiellement dangereuses, sans même que les normes communautaires soient vérifiées et observent le dumping douanier auquel se livre le port d'Anvers avec le voisin hollandais Rotterdam ! L'objectif des deux structures étant de pousser les simplifications douanières toujours plus loin, en oubliant les impératifs de sécurisation des marchandises. Des produits potentiellement dangereux entrent ainsi sur le territoire de l'Union en toute légalité, faute de contrôles.

Est-ce ce destin, avec toutes les conséquences prévisibles, que nous voulons pour les douanes françaises ? N'oublions pas que le territoire national constitue un autre point important de l'Union en matière de débarquement de marchandises étrangères (Le Havre, Roissy, Marseille...).

Désarmer le contrôle d'Etat ne sert à rien et s'avère fortement contre productif. Le manque d'Etat, l'abandon des missions régaliennes à un coût direct sur l'économie, l'état de la société, les grecs en font l'amère expérience actuellement.

Cette réforme est essentiellement motivée par la volonté aveugle et sourde de réaliser des économies budgétaires, elle ne vise ni l'efficacité, ni l'amélioration des méthodes de travail et de contrôle. La question de la dette rélegue tous les autres risques à un stade accessoire et négligeable. Elle aveugle le plus clairvoyant des hommes. Il existe pourtant aujourd'hui plus de risques de mourir d'un médicament contrefait ou d'un grille pain "hors normes" que des effets de la dette...

Il faut sortir la Douane de cette logique comptable ! En centralisant son organisation, la douane va perdre son implantation locale, va se déconnecter de la réalité du terrain et de ses acteurs (population et opérateurs).

Depuis bientôt plus de 28 mois, les douaniers se battent avec détermination, interpellant les élus et les décideurs, multipliant les manifestations et les grèves où des taux importants de participation sont enregistrés.

Notre Directrice générale reste pourtant sourde à nos demandes.

Il s'agit du conflit le plus long de l'histoire de la Douane.

Face aux menaces qui pèsent sur notre économie, sur la santé et la sécurité de nos concitoyens, le SNAD-CGT, syndicat majoritaire de la profession, rejette ce plan de réduction drastique des structures et des effectifs et réclame pour la Douane le statut d'**administration prioritaire** avec l'arrêt immédiat de toute suppression de postes !

La France a besoin d'une Douane forte, qui participe à sa protection et à sa sécurité !

À l'occasion de la dernière journée d'action, le 24 mars dernier à Paris, nous avons été reçus par le Député Sébastien Denaja, vice-président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale et membre de la Commission des Lois. Celui-ci nous a entendu sur l'utilité de la Douane et a pris l'initiative de proposer la création d'un groupe d'étude parlementaire sur le sujet.

Dans la continuité de toutes ces actions, le SNAD-CGT profitera de la tenue du Congrès du Parti Socialiste des 5, 6 et 7 juin 2015 à Poitiers, pour manifester, informer la presse, interpellier les élus, les décideurs et les participants du Congrès mais également pour aller à la rencontre du public, qui connaît encore mal nos missions.

Si vous souhaitez plus d'informations sur cette réforme néfaste, merci de bien vouloir contacter :

M. Jean-Luc Pelluchon : 06 66 36 71 88.

M. Hugues Roy : 06 78 03 54 54.

M. Jean-Pierre Ostolski : 06 27 21 22 86.

Par mail : [snad-cgt-poitou-charentes-limousin@douane.finances.gouv.fr](mailto:snad-cgt-poitou-charentes-limousin@douane.finances.gouv.fr)

Le Coordonnateur interrégional du SNAD-CGT de l'Interrégion de Nantes.

Jean-Luc Pelluchon.

*Notes : le Syndicat National des Agents des Douanes ou SNAD - CGT est la première organisation syndicale représentative des douanes. Elle a recueilli plus de 22 % des voix au niveau national à l'occasion des dernières élections professionnelles du 4 décembre 2014 (taux de participation : 82%). Au niveau Interrégional (Régions Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charentes et Limousin), le SNAD-CGT a recueilli 30,13 % des voix (taux de participation : 84%) et est également le syndicat majoritaire de notre profession.*

Poitiers, le 26 mai 2015.



Section du SNAD-CGT de l'Interrégion de Nantes (Pays de Loire, Bretagne, Poitou-Charentes, Limousin)

### Adresse aux parlementaires et élus locaux. La Douane française, une administration en voie de démantèlement ?

L'Administration des Douanes fait partie de la Fonction publique d'Etat. Création de la Révolution française elle exerce des missions régaliennes qui peuvent être classées en trois parties :

- Une mission de perception des droits et taxes : en 2014, la Douane a perçu 69 milliards d'euros, soit environ 15 % des recettes fiscales de l'Etat (Sources Douanes 2014).

- Une mission de contrôle : la douane lutte contre tous les grands trafics (contrefaçons, stupéfiants, tabacs, alcools de contrebande, armes, biens culturels, protection de la faune et de la flore, travail illégal...).

- Une mission économique : la douane accompagne, conseille gratuitement, certifie et contribue à sécuriser l'activité de nos exportateurs, dont de nombreuses PMI/PMEs.

Cette administration de 16 665 agents se situe donc au cœur des enjeux actuels de notre économie : alimenter le budget de l'Etat, protéger l'économie et les consommateurs, assurer une véritable mission de police économique dans un cadre mondialisé, conseiller nos entreprises à mieux exporter. Présente sur les lieux de passage des marchandises et des voyageurs, la Douane contribue également à la lutte antiterroriste. Ainsi, le 24 mai 2014, des douaniers ont arrêté à Marseille, Mehdi Nemmouche, auteur de l'attentat au Musée juif de Bruxelles, le 24 mai 2014.

Rappelons qu'en 2014, la douane française a réalisé plus de 1 300 constatations en matière d'armes stupéfiants et explosifs. Elle a notamment saisi 828 armes à feu, 74 500 munitions et plus de 15,6 tonne d'explosifs (Sources Douanes 2014).

Les missions exercées par les douaniers sont donc utiles, socialement et économiquement ! Pourtant, depuis bientôt plus de 28 mois, les organisations syndicales représentatives, dont le SNAD-CGT sont en conflit avec leur direction générale et le Ministère du Budget, qui préparent la mise en place d'un vaste plan de restructuration. Ce Plan Stratégique Douanier (ou PSD 2018) vise la concentration des missions et aura pour effet immédiat la suppression de plus de 2000 postes.

Depuis 1993 et la création du grand marché intérieur, notre administration est en perpétuelle réforme et perd de très nombreux emplois. Elle est passée de 22 500 agents en 1993, à 19 000 en 2006 et 16 665 en 2014 !

Cette nouvelle purge budgétaire est loin d'être anodine, ces économies vont durablement désorganiser notre administration. Alors que de grands pays comme les Etats-Unis ou l'Allemagne maintiennent des effectifs douaniers conséquents, la France fait le choix du désarmement, de l'abandon et de la baisse la garde, alors que l'exigence de protection et de sécurité n'a jamais été aussi élevée ! Précisons que l'Allemagne, pays qui a souvent de référence aux décideurs de notre pays, possède une administration douanière forte de 41 700 agents ! Ce pays sait d'ailleurs très bien se servir de l'arme douanière, comme elle le fait par exemple en matière de lutte contre le travail illégal et la récupération des cotisations salariales et patronales. En France le montant de cette fraude avoisine celui de la fraude à la TVA et est mal appréhendé par les services de contrôle, faute de moyens et d'objectifs clairs.

Cette nouvelle réforme sera d'ailleurs peut-être la réforme de trop, la Douane pourrait ne pas s'en remettre nous pouvons légitimement parler de démantèlement ! Cette réforme va contribuer à l'explosion de tous les grands trafics, et au final, ces économies n'en seront pas, puisque l'Etat va se trouver confronté à d'autres maux, devra réagir et perdra du même coup le bénéfice des « économies » réalisées sur le dos de notre administration utile et dont l'efficacité est souvent rappelée.

Balayons également une idée fautive qui voudrait que l'action de la Douane constitue un frein au Commerce international. La Douane applique le droit douanier européen en la matière. Le taux de contrôle des marchandises est inférieur à 2 %, le délai d'immobilisation des marchandises est inférieur à 5 minutes et les nos contrôles sont ciblés, motivés et tracés ! Qui dit mieux !

## Réponses des élus



Michel PAJON  
Député de Seine-Saint-Denis  
Maire de Noisy-le-Grand



Monsieur Bertrand VUAROQUEAUX  
Syndicat National des Agents des Douanes CGT  
263, rue de Paris – case 452  
93514 Montreuil Cedex

Noisy-le-Grand, le 07 mai 2015

Nos Réf. : MP/MV/640

Monsieur,

Lors de votre entretien avec mon attachée parlementaire le 23 avril 2015, vous avez souhaité appeler mon attention sur l'évolution des effectifs des services des Douanes.

Alors que la France comptait 22 500 agents des Douanes en 1993, ils ne sont plus que 16 500 aujourd'hui. Cette réduction des effectifs, qui se poursuit avec le Projet stratégique Douane 2018, est selon vous extrêmement inquiétante, alors que les échanges internationaux connaissent une croissance exponentielle. Cette baisse des moyens des Douanes a de graves conséquences en termes de sécurité publique, de santé publique et de fraude fiscale.

Sur un plan humain, ces réductions d'effectifs sont également angoissantes pour les agents, tout comme les très fréquentes mutations qu'ils subissent.

La réorganisation des Douanes, dans un contexte d'intensification des échanges et de concurrence fiscale en Europe, nécessite selon moi d'être débattue : je vais donc appeler l'attention des députés du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen de l'Assemblée nationale sur cette question, afin d'obtenir la création d'un groupe d'études parlementaire sur le sujet.

Je vous prie de croire, monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Michel PAJON

Assemblée Nationale – 126, rue de l'Université – 75355 Paris 07 SP – Tél. 01 40 63 63 52.  
Hôtel de Ville – Place de la Libération – BP 49 – 93161 Noisy-le-Grand – Tél. 01 45 92 76 90

### Question écrite Assemblée Nationale - B. BROCHAND

Bernard Brochand interroge le Secrétaire d'Etat chargé du Budget au sujet de la restructuration des services de douanes et des droits indirects et notamment sur le transfert des opérations liées à l'activité nautique de Cannes vers Toulon.

Monsieur Bernard Brochand attire l'attention de Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Finances et des Comptes publics chargé du budget sur le plan pluriannuel de restructuration des services des douanes et des droits indirects.

Le projet approuvé en 2013 par la direction générale des douanes et droits indirects prévoit effectivement le transfert des opérations liées à l'activité nautique de Cannes vers le bureau de Toulon. Or, ce transfert aurait des conséquences dramatiques sur les missions assurées par ce service public indispensable à l'équilibre du bassin cannois.

Il convient, en effet, de permettre à ces services de bien assurer la lutte contre la fraude qui excède largement le champ des stupéfiants, des armes et de la contrefaçon mais aussi d'intervenir dans la lutte contre la fraude fiscale et la fraude commerciale, sociale et environnementale.

Or, les effectifs douaniers ont été réduits d'un quart depuis une vingtaine d'années alors que le volume du commerce mondial a été multiplié par trois sur la même période.

Par ailleurs, pour de nombreuses entreprises locales, le contrôle des flux de marchandises est une priorité ne serait-ce que pour sécuriser leur chiffre d'affaires et la présence de cette administration permet égale-

ment de garantir les règles de sécurité maritime. Pour mémoire, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins qui regroupe les communes de Théoule sur Mer, Mandelieu la Napoule, Mougins, Le Cannet et Cannes, compte à elle seule 33 kilomètres de côtes maritimes, 16 ports (dont 4 ports fluviaux et un port à sec) et 8000 anneaux. Elle représente le pôle d'activité le plus important des Alpes-Maritimes, soit 36% du chiffre d'affaires du département pour un montant de 272 millions d'euros et 1000 emplois directs.

La disparition d'un service de douane local constituerait pour le département des Alpes-Maritimes, et plus particulièrement pour le bassin cannois, une rupture d'égalité devant le service public et une ironie à toute notion d'aménagement du territoire et à sa sécurité.

Aussi il lui demande quels moyens il compte prendre pour pérenniser ce service de douane local considérant que l'administration des douanes est au cœur des politiques publiques pour lutter contre les fléaux de la mondialisation marchande et financière.

**QUESTION SENAT REPUBLIQUE FRANCAISE : SÉANCE DU  
26 MAI 2015 À 9H30 "QUESTIONS AU GOUVERNEMENT"**

**RÉORGANISATION DES SERVICES DES DOUANES DU VALENCIENNOIS**

**M. le président. La parole est à Mme Valérie Létard, auteur de la question n° 1102, adressée à M. le ministre des finances et des comptes publics.**

Mme Valérie Létard. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, ma question s'adresse à M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics.

Le 19 février dernier, j'ai adressé un courrier à M. Sapin pour l'alerter sur le projet de réorganisation des services régionaux de l'interrégion des douanes de Lille dans le cadre du projet stratégique de la douane à l'horizon 2020.

En réponse à mon courrier, il m'a été indiqué que « le projet de fermeture de la brigade de Saint-Aybert procède d'une démarche d'analyse de sa volumétrie et de son adéquation aux flux et courants de fraude identifiés et tire les conséquences des difficultés d'intervention réelles de son positionnement actuel et permet de renforcer les trois autres brigades situées en aval de Valenciennes ». Cette réponse, qu'il faut déjà parvenir à comprendre, a bien sûr suscité l'étonnement des personnels concernés.

En effet, pour lutter contre la fraude, les services de la surveillance réalisent des contrôles sur les axes autoroutiers et routiers très denses. Sur ces axes, ces services sont légitimes pour appréhender les échanges frauduleux entre les fournisseurs et les clients des zones de consommation des produits stupéfiants, de contrefaçons, de tabacs et alcools de contrebande.

Annoncer la suppression de la brigade de Saint-Aybert sur l'autoroute A 2 revient à considérer que cet axe ne serait pas un axe de fraudes important, ce qui paraît surprenant. À la croisée des autoroutes de Bruxelles, Lille et Paris, cette commune est

la porte vers l'Europe du Nord, l'une des voies de passage les plus utilisées tant pour le transit économique que pour le trafic des stupéfiants et de la contrefaçon.

Quelle logique y a-t-il à renforcer les brigades en aval, quand on pourrait légitimement penser que les axes en amont devraient être tout autant surveillés ? Dans un tel schéma, quelles brigades seraient-elles renforcées : celles de Cambrai, d'Amiens, de Nogent-sur-Oise au péage de Chamant-Senlis ?

Quant au bureau de Valenciennes, votre courrier affirme que « l'organisation des bureaux de douane vise à répondre au plus près aux besoins des entreprises pour la satisfaction desquelles la dématérialisation des procédures ne requiert plus la proximité...

Dans ce cadre, la baisse prévisionnelle des effectifs du bureau de Valenciennes ne résulte pas d'une volonté de l'administration, mais d'une conséquence de choix prévisibles des opérateurs à la suite de l'entrée en vigueur du dédouanement centralisé ».

Or il ressort d'une enquête réalisée auprès des entreprises que la majorité des opérateurs nationaux et locaux consultés ne souhaitent pas une délocalisation du dédouanement sur Lesquin ou sur Paris et qu'ils apprécient, au contraire, de disposer d'un interlocuteur de proximité et réactif en fonction de leurs contraintes logistiques.

Madame la secrétaire d'État, pouvez-vous me préciser sur quelles évaluations, fondées sur quelles sources, repose l'élaboration de ces nouveaux « choix prévisibles » ?

Enfin, comment peut-on croire sérieusement que, comme l'a indiqué M. le ministre, « la réduction prévisionnelle des effectifs douaniers dans le Valenciennois se traduira non pas par moins de douane dans ce territoire, mais par des interventions mieux ciblées, conduites par des structures étoffées, et donc plus efficaces » ?

C'est pourquoi je réitère ce matin ma question du 19 février dernier : le plan de restructuration si intelligemment concocté par

les services centraux va-t-il – enfin ! – être réexaminé pour tenir compte des réalités d'un territoire frontalier comme le Valenciennois ? Pour des raisons liées tant à l'économie qu'à la sécurité, cette région a absolument besoin non pas d'une réduction, mais d'un renforcement de ses effectifs.

**M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État.**

Mme Axelle Lemaire, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique. Madame la sénatrice, le ministre du budget a déjà eu l'occasion d'évoquer dans cette enceinte le projet stratégique que la direction générale des douanes et droits indirects a l'intention de mettre en œuvre au cours des prochaines années.

Votre question me donne l'occasion d'illustrer les propos du ministre, en explorant le cas particulier du bureau des douanes de Valenciennes et de la brigade de surveillance de Saint-Aybert.

Comme vous le savez, l'enjeu est de moderniser cette administration dans la durée, en l'adaptant aux besoins nouveaux de l'économie mondiale face à la montée des menaces, tout en donnant de la visibilité aux agents douaniers et en leur fixant des objectifs ambitieux pour l'ensemble de leurs missions : la simplification et la dématérialisation des procédures de dédouanement et en matière fiscale, le renforcement de la lutte contre la fraude et de la protection des consommateurs, ainsi que le soutien à la compétitivité de notre économie.

La mise en œuvre de ce projet, qui doit être pragmatique, participe d'une démarche collective.

Ainsi, une phase de concertation locale est programmée, afin d'engager, dans chaque circonscription, un dialogue avec les agents, leurs représentants, les élus et les préfets pour aboutir, d'ici à l'été prochain, à un ensemble de déclinaisons interrégionales de ce projet stratégique d'envergure nationale.

Ce travail est nécessaire pour trouver, chaque fois que possible, les solutions les plus cohérentes, mais aussi les moins difficiles au regard de l'organisation des services et de la gestion des ressources humaines sur le terrain.

Dans ce cadre, aucun projet de fermeture ne concerne le bureau de Valenciennes, dont les effectifs seront néanmoins ajustés, afin de tenir compte des choix prévisibles des opérateurs à la suite de l'entrée en vigueur du dédouanement centralisé.

Le positionnement des brigades chargées du contrôle des marchandises en mouvement et la volumétrie de celles-ci sont, par ailleurs, analysés pour évaluer leur bonne adéquation aux flux et aux courants de fraude identifiés. Le projet de fermeture de la brigade de Saint-Aybert procède de cette démarche : il tire les conséquences des difficultés d'intervention bien réelles de cette brigade liées à son positionnement actuel et permet corrélativement de renforcer les trois autres brigades situées en aval de Valenciennes.

La mise en œuvre de ce projet se traduirait donc non pas par moins de douane dans le Valenciennois, mais, je le répète, par des interventions mieux ciblées, conduites par des structures plus étoffées et, donc, plus efficaces. (Mme Valérie Létard fait un signe de dénégation.) Tel est l'objectif recherché.

À l'issue de la concertation, un schéma définitif d'organisation sera arrêté dans chaque direction interrégionale.

En tout état de cause, je puis vous assurer, madame la sénatrice, qu'aucune fermeture ou réorganisation de service ne sera décidée sans avoir été préalablement validée par le ministre des finances, M. Michel Sapin.

La mise en œuvre des mesures définitivement retenues serait progressive et

étalée dans le temps jusqu'en 2018. Les agents concernés bénéficieraient de dispositions spécifiques en termes d'accompagnement social, conformes à l'accord majoritaire conclu le 2 mars 2015 avec trois organisations syndicales de la direction générale des douanes et droits indirects.

## **M. le président. La parole est de nouveau à Mme Valérie Létard.**

Mme Valérie Létard. Madame la ministre, je vous remercie des précisions complémentaires que vous avez bien voulu m'apporter mais ne peux bien évidemment pas me satisfaire de votre réponse.

Aujourd'hui, le sud du département du Nord, et particulièrement du Valenciennois et du Hainaut, qui représente un véritable carrefour européen en termes d'infrastructures tant autoroutières que fluviales, connaît une période industrielle difficile. Pour ne citer qu'un exemple, l'ensemble d'un territoire se mobilise à l'heure actuelle pour trouver les voies et moyens de maintenir l'activité de l'usine Vallourec qui est extrêmement fragilisée.

Compte tenu de la situation présente et de la réalité de ce territoire, nous avons fait le pari d'investir énormément dans le développement de la logistique fluviale et d'améliorer nos infrastructures autoroutières. En effet, nous souhaitons fournir une solution supplémentaire pour maintenir notre industrie et pour développer une économie liée à la logistique.

Or la logistique ne peut se développer que s'il existe des ports à conteneurs ! Les intercommunalités, en lien avec les chambres de commerce, ont donc investi – ce que Voies navigables de France n'est pas parvenu à faire – afin de développer des équipements fluviaux

qui, six mois après leur inauguration, fonctionnent à plein rendement ! Ces terminaux logistiques font de notre région la base arrière des grands ports d'Europe du Nord, ceux d'Anvers et de Bruges, pour lesquels nous exerçons un transit douanier qui est en plein développement.

C'est pourtant au moment où nous détenons la certitude que les trafics de drogue passent par cette aire-là, mais aussi au moment où nous développons des solutions alternatives en matière d'économie logistique et d'accompagnement pour une meilleure desserte de notre tissu industriel, que vous nous dites qu'un renforcement des effectifs douaniers n'est pas nécessaire sur le territoire de Saint-Aybert !

Alors que les acteurs économiques nous disent que cela fonctionne formidablement, qu'ils sont présents, disponibles et accélèrent les procédures, vous nous expliquez que l'on sera plus efficace, grâce à la dématérialisation, en centralisant les services à plusieurs kilomètres de là !

Permettez-moi de vous dire, madame la secrétaire d'État – tout en reconnaissant que la réponse du Gouvernement doit résoudre une équation complexe –, que vous devriez davantage veiller à ne pas faire les mauvais choix !

Pour terminer, j'ajouterai que les effectifs des douanes de Saint-Aybert et du Valenciennois ont déjà été largement amputés il y a peu de temps. Madame la secrétaire d'État, il faut faire attention à ne pas toujours punir les mêmes services et à ne pas empêcher ce territoire de bénéficier de solutions de bon sens, à l'heure où, précisément, on cherche à lui donner une deuxième chance, à développer des actions efficaces pour lui permettre de rebondir économiquement et à lui donner un avenir !



### 14ème législature

<b>Question N° :</b> 79877	De <b>M. Laurent Degallaix</b> ( Union des démocrates et indépendants - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Finances et comptes publics		<b>Ministère attributaire</b> > Finances et comptes publics
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> > budget : services extérieurs	<b>Analyse</b> > douanes. restructuration. perspectives
Question publiée au JO le : <b>19/05/2015</b>		

#### Texte de la question

M. Laurent Degallaix interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur le plan stratégique douanier. Comme l'a rappelé M. Christian Eckert dans sa réponse à sa question orale du 25 mars 2015, nous partageons tous les mêmes objectifs de contrôle des flux internationaux et de lutte contre la fraude. M. Eckert a aussi précisé que le PSD est en préparation depuis plus d'un an. Les syndicats, que M. le député a rencontrés, ne sont pas associés à cette démarche et ignorent le contenu du plan, qui prévoit pourtant des suppressions de postes massives ainsi qu'une réorganisation territoriale importante. Cette réforme interne est menée dans l'opacité la plus totale et c'est regrettable. Il lui demande donc de bien vouloir déclinier avec précision les mesures envisagées dans le PSD.



### 14ème législature

<b>Question N° :</b> 79878	De <b>M. Laurent Degallaix</b> ( Union des démocrates et indépendants - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Finances et comptes publics		<b>Ministère attributaire</b> > Finances et comptes publics
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> > budget : services extérieurs	<b>Analyse</b> > douanes. restructuration. perspectives
Question publiée au JO le : <b>19/05/2015</b>		

#### Texte de la question

M. Laurent Degallaix interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur le plan stratégique douanier qui est en préparation depuis plus d'un an. Plusieurs éléments nouveaux viennent mettre en doute la pertinence de ce plan stratégique. Tout d'abord, la réforme territoriale engagée par le Gouvernement modifie nécessairement l'organisation territoriale des douanes. De plus, les trafiquants explorent chaque jour de nouvelles manières d'éviter les contrôles ou de les contourner. Les nouvelles technologies mais aussi la concurrence grandissante entre les douanes des États de l'espace Schengen obligent la douane à progresser dans ses méthodes et son organisation. M. le député partage les objectifs de réduction du déficit et comprend les impératifs qui pèsent sur les finances de l'État français. Toutefois, cette amélioration de l'efficacité des douanes françaises ne peut se faire en diminuant chaque année son effectif et en limitant ses moyens. Les menaces grandissent de jour en jour mais les moyens diminuent d'autant. Il lui demande donc de bien vouloir mettre fin à ce plan stratégique douanier et d'entamer une phase de consultation et de réflexion à l'aune de la réforme territoriale et des nouveaux défis que la douane doit relever.

**Mme Audrey Linkenheld (Socialiste, républicain et citoyen - Nord )**

Question publiée au JO le : 24/02/2015 page : 1257

Mme Audrey Linkenheld attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur le risque lié à une réduction des effectifs de la douane, qui constitue un maillon essentiel au cœur de la lutte contre le terrorisme et le financement de ses mouvements. Il semblerait en effet que le plan stratégique douane 2014-2018 prévoit de supprimer plus d'un douanier par jour à hauteur de 400 emplois par an. Dans ce contexte, les agents craignent que la mise en œuvre de ce plan ne porte atteinte à l'efficacité de leurs actions et ils redoutent de ne plus pouvoir exercer correctement leurs missions. Aussi, elle lui demande quelles mesures il entend prendre pour garantir le bon fonctionnement de cette administration et maintenir un service public douanier de qualité.

**M. Alain Bocquet (Gauche démocrate et républicaine - Nord)**

Question publiée au JO le : 03/03/2015 page : 1438

M. Alain Bocquet attire à nouveau l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le projet stratégique pour la douane (PSD), à l'échéance de 2018. Les syndicats alertent sur les conséquences pour la protection douanière, le territoire français, la vitalité de l'économie et du commerce mais aussi pour les hommes et les femmes en charge de ces missions de service public. Les événements récents l'ont démontré, la douane représente un maillon essentiel au cœur de la lutte contre le terrorisme et son financement et doit également assurer la protection de l'espace économique et des populations qui y vivent. Or, en cinq ans, la douane française a déjà perdu près de 10 % de ses effectifs, certaines zones géographiques n'ayant plus aucun service d'opérations commerciales alors même que la Direction générale recouvre les missions de gestion de

la fiscalité sur les produits énergétiques, de la fiscalité environnementale et des contributions indirectes comme l'alcool et le tabac. Cette année 266 emplois supplémentaires seront supprimés et à ce rythme plus de 1 000 emplois d'ici 2018. Les missions de régulation des échanges et de contrôle des flux marchands sont dès lors totalement marginalisées alors que la DGDDI est l'une des seules à posséder les outils juridiques pour contrôler en toutes périodes les flux de marchandises, financiers, les personnes et les moyens de transport. Dans le Valenciennois, ces suppressions vont se traduire par la dissolution de la brigade de Saint-Aybert, qui comprend encore une vingtaine d'agents en uniforme, à la frontière sur l'A2, alors qu'elle assure les contrôles de trafics de stupéfiants, de tabacs, de contrefaçons. Suppression aussi d'une vingtaine de postes de douaniers en civil, basés sur la zone industrielle de Prouvy pour les opérations commerciales, secteur important pour les grandes entreprises qui y sont implantées, le risque étant de créer de toutes pièces un véritable désert douanier entre Lille-Maubeuge et Cambrai. Tout cela est absolument inacceptable. Notre secteur géographique, déjà fortement impacté par la suppression de nombreuses brigades de surveillance, de recherche va être à nouveau amputé alors qu'il s'agit d'une zone frontalière avec la Belgique. Des mesures concrètes et d'application immédiates doivent être prises en matière d'effectifs et de redéploiement du maillage des unités de surveillance. Il lui demande de revenir sur les mesures de suppression envisagées dans le projet stratégique et de décider que la douane devienne à l'instar de la gendarmerie et de la police une « administration prioritaire ».

**M. Charles de Courson (Union des démocrates et indépendants - Marne)**

Question publiée au JO le : 28/10/2014 page : 8891

M. Charles de Courson appelle l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les moyens financiers et techniques de la direction des douanes permettant d'assurer le contrôle des marchandises et la sécurité sur l'ensemble du territoire et plus spécifiquement sur les sites portuaires et aéroportuaires. À l'heure actuelle, en effet, la direction des douanes ne dispose que de quatre scanners pour véhicules et conteneurs pour tout le territoire, sachant que ces derniers sont actuellement en réfection compte tenu de leur ancienneté. Ces scanners ne peuvent scanner que dix conteneurs à l'heure alors même que plus de cinq millions de conteneurs circulent annuellement sur les seuls ports du Havre et de Marseille. De plus, nombre d'affréteurs recherchent, sur le plan commercial et contre paiement, à faire scanner leurs conteneurs car beaucoup de pays, dont les États unis d'Amérique, demandent aujourd'hui un scannage au départ des navires. De plus, les espaces aéroportuaires ne possèdent à ce jour aucun matériel de scannage de conteneurs. Aussi, à un moment où les conditions de sécurité de la métropole se posent en termes de protection contre le terrorisme, il lui demande de lui indiquer quels moyens techniques et matériels il entend mettre en place, comme cela se fait dans d'autres pays européens, pour assurer le contrôle des marchandises et la sécurité du territoire et de lui préciser s'il prévoit l'équipement de la direction des douanes en scanners « nouvelle génération » permettant de contrôler tant les conteneurs que les véhicules et les avions.

**M. Michel Vergnier (Socialiste, républicain et citoyen - Creuse)**

Question publiée au JO le : 10/03/2015 page : 1623

M. Michel Vergnier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les recommandations de la Cour des comptes s'agissant de l'action de la douane. Dans un contexte d'accroissement et de complexification des mécanismes de fraudes et de restrictions budgétaires, le projet stratégique « Douane 2018 » a été lancé. Toutefois, la Cour juge que son adaptation aux nouveaux enjeux reste à parfaire, en ce qui concerne tant ses objectifs et ses moyens que son organisation et ses méthodes. Il est ainsi suggéré un rééquilibrage de la hiérarchie des priorités au profit de la lutte contre les fraudes fiscales qui se sont fortement développées et notamment celles à la TVA. D'autre part, son action est jugée encore trop cloisonnée, en inadéquation avec la nature des fraudes et trafics qu'elle combat. Ainsi, afin d'augmenter l'efficacité de ses contrôles, la Cour suggère de renforcer les synergies avec les autres services de l'État et notamment la DGFiP, la DGDDI, et de faciliter la coopération internationale. Il importe donc de clarifier les responsabilités de chaque institution, de donner une plus grande place aux systèmes d'information et aux recrutements connexes. Il souhaite donc savoir si ces recommandations seront suivies d'effet et si le projet de « Douane 2018 » sera ajusté afin de prendre davantage en compte la dimension financière de la fraude pour préserver les intérêts économiques de la France.

**M. Daniel Boisserie (Socialiste, républicain et citoyen - Haute-Vienne)**

Question publiée au JO le : 10/03/2015 page : 1623

M. Daniel Boisserie attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le rapport de la Cour des comptes s'agissant de l'action de la douane. La Cour estime que le projet « Douane 2018 » ne répond que de manière imparfaite aux défis contemporains en ce qui concerne tant ses objectifs et ses moyens que son organisation et ses méthodes. Pour ce faire, elle suggère de prendre davantage en considération la dimension financière des fraudes. Par ailleurs, la Cour insiste sur la nécessité pour la douane de coopérer davantage avec les autres services de l'État dans un cadre international. Il souhaite donc savoir si le projet « Douane 2018 » sera modifié en conséquence pour préserver nos intérêts économiques.

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le rapport de la Cour des comptes s'agissant de l'action de la douane. La Cour estime que le projet « Douane 2018 » ne répond que de manière imparfaite aux défis contemporains en ce qui concerne tant ses objectifs et ses moyens que son organisation et ses méthodes. Pour ce faire, elle suggère de prendre davantage en considération la dimension financière des fraudes. Par ailleurs la Cour insiste sur la nécessité pour la douane de coopérer davantage avec les autres services de l'État dans un cadre international. Il souhaite donc savoir si le projet « Douane 2018 » sera modifié en conséquence pour préserver nos intérêts économiques.

**M. Jean-Claude Buisine (Socialiste, républicain et citoyen - Somme)**

Question publiée au JO le : 24/03/2015 page : 2073

M. Jean-Claude Buisine attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur la réduction des effectifs des douaniers français qui jouent un rôle indispensable dans la lutte contre le terrorisme et le financement de ses mouvements. En effet, en 20 ans, les effectifs de ces derniers ont été réduits de plus de 25 %, de 22 500 en 1993 à 16 662 en 2013, dont environ 8 000 dédiés à la surveillance, alors que les échanges internationaux suivaient une courbe exponentielle. Selon le Syndicat national des agents des douanes (SNAD) - CGT : « Il y a dix ans, le port du Havre c'était 1,2 million de conteneurs par an, 560 douaniers, trois agents de la concurrence et de la répression des fraudes ; aujourd'hui c'est 2,5 millions de conteneurs mais moins de 400 douaniers et aucun agent de la DGCCRF. » Ainsi il semblerait que le plan stratégique douane 2014-2018 prévoit de supprimer plus d'un douanier par jour à hauteur de 400 emplois par an. Face à cette situation, les agents craignent que la mise en œuvre de ce plan ne porte atteinte à l'efficacité de leurs actions. Par conséquent il souhaiterait connaître les mesures qu'il compte prendre afin de pouvoir maintenir un service public douanier de qualité et son bon fonctionnement.

**M. Jacques Cresta (Socialiste, républicain et citoyen - Pyrénées-Orientales)**

Question publiée au JO le : 17/03/2015 page : 1891



M. Arnaud Robinet interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur l'évolution organisationnelle de l'administration douanière. Dans un environnement international en pleine mutation, la douane est confrontée à de nouveaux enjeux économiques et financiers : l'évolution permanente des modèles commerciaux, le recours à des méthodes de plus en plus sophistiquées par les réseaux criminels, ou encore les attaques des opérateurs économiques en matière de dédouanement des marchandises. La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) s'est dotée d'un projet stratégique pluriannuel, «Douane 2018», comportant six grandes orientations : simplification et dématérialisation des procédures de dédouanement et en matière fiscale, renforcement de la lutte contre la fraude et de la protection des consommateurs, soutien à la compétitivité de notre économie. Ainsi vingt-sept mesures apparaissent dans ce plan publié en janvier 2014, dont la mesure n° 23 intitulée : « définir les grandes orientations en matière de politique des ressources humaines à horizon 2018 ».

**M. Arnaud Robinet (Union pour un Mouvement Populaire - Marne)**

Question publiée au JO le : 31/03/2015 page : 2440

Les douaniers craignent que ce projet stratégique de la douane engendre la destruction de nombreux emplois et de beaucoup de services, d'autant plus que le Gouvernement a confirmé que des regroupements ou des fermetures de structures seront bien mis en œuvre, la décision reposant sur des critères comme l'activité, les résultats contentieux, les coûts de fonctionnement, l'efficacité, le positionnement géographique, l'exercice de missions contraintes, ou encore le contexte local. Il lui demande ainsi de bien vouloir lui apporter des éclaircissements sur les orientations en matière de politique des ressources humaines, et ses effets concrets sur les emplois douaniers, fixés par ce plan stratégique.

**M. Jacques Valax (Socialiste, républicain et citoyen - Tarn)**

Question publiée au JO le : 31/03/2015 page : 2440

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les conséquences du projet stratégique pour les douanes d'ici 2018. Pour l'année 2015, au niveau national, 266 emplois ont été supprimés et à ce rythme près de 1 000 pourraient l'être d'ici 2018. Les missions essentielles de régulation des échanges et de contrôles des flux marchands ne doivent pas être marginalisées. Une restructuration ne doit pas se traduire par une diminution de la présence sur le territoire. Les douanes doivent devenir, à l'instar de la gendarmerie et de la police, une administration prioritaire. À Albi, une division de 3 agents a été supprimée. La brigade de surveillance composée de 9 agents risque également très prochainement de subir le même sort. La brigade assure des contrôles de trafics de stupéfiants, de tabac, de contrefaçons notamment sur l'axe 88. La rocade d'Albi, la mise en 2 x 2 voies programmées de la liaison Toulouse-Albi, Mendes-Le Puy-Lyon génèrent un fort accroissement du trafic routier. Des camions circulant sur cette voie notamment étrangers sont de plus en plus nombreux du fait de l'amélioration progressive de cet investissement routier. Le risque est donc grand de créer de toutes pièces un véritable désert douanier entre Toulouse et Rodez. Cette proposition apparaît donc inacceptable. Notre zone géographique est déjà fortement impactée par la suppression du service public. La nécessaire rationalisation des finances publiques ne doit pas se faire au détriment du maillage local et donc générer la suppression d'unités de surveillance telles que celles des douanes. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur le devenir des douanes à Albi.

M. Michel Vergnier appelle l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les propositions formulées par les syndicats des agents des douanes concernant leur profession. L'administration douanière souffre d'un manque de reconnaissance de la dimension régaliennne de son action. Pourtant, avec un effectif de 16 500 agents, les douanes françaises saisissent chaque année les 2/3 des produits stupéfiants en France et la quasi-totalité du tabac, de l'alcool, de la contrebande et des contrefaçons. Or le code de sécurité intérieure ne fait référence que d'une manière furtive à l'action des douanes. Par conséquent, les fonctionnaires proposent d'insérer dans le code de sécurité intérieure un « livre » supplémentaire consacré à l'administration douanière et à ses missions. D'un point de vue procédural, conformément à la décision n° 2013-679 du Conseil constitutionnel et à son attendu n° 77, ils suggèrent d'étendre la procédure applicable à la criminalité et à la délinquance organisées aux infractions douanières commises en bande organisée qui portent atteinte à la sécurité, la santé, la dignité ou la vie des personnes. Ils recommandent en outre de moduler les sanctions prévues par le code général des impôts réprimant les trafics de tabac et d'alcool en fonction de la gravité de la délinquance combattue et d'élargir le cadre d'intervention du service national de la douane judiciaire. Au regard de ces propositions, il souhaite donc connaître l'avis du Gouvernement et les réflexions menées tendant à reconnaître l'administration douanière comme une force de sécurité à part entière.

**M. Michel Vergnier (Socialiste, républicain et citoyen - Creuse)**

Question publiée au JO le : 05/05/2015 page : 3354

**M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)**

Question publiée au JO le : 28/04/2015 page : 3172

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'intérieur sur les propositions formulées par un syndicat concernant les services des douanes, suite aux attentats de janvier 2015. Il lui demande s'il compte revoir la stratégie en œuvre concernant le positionnement des services des douanes, notamment en révisant le projet stratégique « Douane 2014 - 2018 ».

**M. Daniel Boisserie (Socialiste, républicain et citoyen - Haute-Vienne)**

Question publiée au JO le : 05/05/2015 page : 3355

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur l'évolution organisationnelle de l'administration douanière. Alors que la saisine historique de 2,2 tonnes de cocaïne au large de la Martinique met en lumière l'expertise des douanes françaises, les inquiétudes concernant les orientations du projet stratégique des douanes (PSD) se font jour. En effet, les syndicats dénoncent l'absence d'étude préalable et le démantèlement du maillage territorial du service public douanier. Pourtant, celui-ci se justifie pleinement compte-tenu de l'ensemble du spectre de missions régaliennes et stratégiques que cette administration remplit. Ainsi, dans la lutte contre les narcotrafics, la concentration des services sur les grands axes n'aura pour incidence que de déporter la criminalité organisée sur le réseau secondaire. D'autre part, dans la régulation des échanges, les services fournissent un conseil de proximité aux acteurs économiques. Les agents des douanes réclament donc dans l'attente d'une revue de leurs missions et des diagnostics de la délinquance douanière, le gel de la suppression des effectifs et la mise en place d'un moratoire sur la suppression des implantations. Enfin, ils s'étonnent que les créations d'emplois qui étaient annoncées à la DGDDI et au service Tracfin dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme n'aient pas fait l'objet d'un décret d'avance pour l'exercice budgétaire 2015. Alors que les flux de toute nature sont en constante augmentation, il lui demande ainsi de bien vouloir faire la lumière sur les orientations stratégiques en matière de politique des ressources humaines au sein de la DGDDI.

**M. Michel Vergnier (Socialiste, républicain et citoyen - Creuse)**

Question publiée au JO le : 05/05/2015 page : 3355

M. Michel Vergnier attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur l'évolution organisationnelle de l'administration douanière. Alors que la saisine historique de 2,2 tonnes de cocaïne au large de la Martinique met en lumière l'expertise des douanes françaises, les inquiétudes concernant les orientations du projet stratégique des douanes (PSD) se font jour. En effet, les syndicats dénoncent l'absence d'étude préalable et le démantèlement du maillage territorial du service public douanier. Pourtant, celui-ci se justifie pleinement compte-tenu de l'ensemble du spectre de missions régaliennes et stratégiques que cette administration remplit. Ainsi, dans la lutte contre les narcotrafics, la concentration des services sur les grands axes n'aura pour incidence que de déporter la criminalité organisée sur le réseau secondaire. D'autre part, dans la régulation des échanges, les services fournissent un conseil de proximité aux acteurs économiques. Les agents des douanes réclament donc dans l'attente d'une revue de leurs missions et des diagnostics de la délinquance douanière, le gel de la suppression des effectifs et la mise en place d'un moratoire sur la suppression des implantations. Enfin, ils s'étonnent que les créations d'emplois qui étaient annoncées à la DGDDI et au service Tracfin dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme n'aient pas fait l'objet d'un décret d'avance pour l'exercice budgétaire 2015. Alors que les flux de toute nature sont en constante augmentation, il lui demande ainsi de bien vouloir faire la lumière sur les orientations stratégiques en matière de politique des ressources humaines au sein de la DGDDI.

M. Laurent Degallaix interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur le plan stratégique douanier. Comme l'a rappelé M. Christian Eckert dans sa réponse à sa question orale du 25 mars 2015, nous partageons tous les mêmes objectifs de contrôle des flux internationaux et de lutte contre la fraude. M. Eckert a aussi précisé que le PSD est en préparation depuis plus d'un an. Les syndicats, que M. le député a rencontrés, ne sont pas associés à cette démarche et ignorent le contenu du plan, qui prévoit pourtant des suppressions de postes massives ainsi qu'une réorganisation territoriale importante. Cette réforme interne est menée dans l'opacité la plus totale et c'est regrettable. Il lui demande donc de bien vouloir décliner avec précision les mesures envisagées dans le PSD.

**M. Laurent Degallaix (Union des démocrates et indépendants - Nord)**

Question publiée au JO le : 19/05/2015 page : 3733

**M. Laurent Degallaix (Union des démocrates et indépendants - Nord)**

Question publiée au JO le : 19/05/2015 page : 3733

M. Laurent Degallaix interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur le plan stratégique douanier qui est en préparation depuis plus d'un an. Plusieurs éléments nouveaux viennent mettre en doute la pertinence de ce plan stratégique. Tout d'abord, la réforme territoriale engagée par le Gouvernement modifie nécessairement l'organisation territoriale des douanes. De plus, les trafiquants explorent chaque jour de nouvelles manières d'éviter les contrôles ou de les contourner. Les nouvelles technologies mais aussi la concurrence grandissante entre les douanes des États de l'espace Schengen obligent la douane à progresser dans ses méthodes et son organisation. M. le député partage les objectifs de réduction du déficit et comprend les impératifs qui pèsent sur les finances de l'État français. Toutefois, cette amélioration de l'efficacité des douanes françaises ne peut se faire en diminuant chaque année son effectif et en limitant ses moyens. Les menaces grandissent de jour en jour mais les moyens diminuent d'autant. Il lui demande donc de bien vouloir mettre fin à ce plan stratégique douanier et d'entamer une phase de consultation et de réflexion à l'aune de la réforme territoriale et des nouveaux défis que la douane doit relever.

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur l'évolution organisationnelle de l'administration douanière. Alors que la saisine historique de 2,2 tonnes de cocaïne au large de la Martinique et les nombreuses saisies dans le département des Pyrénées-Orientales mettent en lumière l'expertise des douanes françaises, les inquiétudes concernant les orientations du projet stratégique des douanes (PSD) se font jour. En effet, les syndicats dénoncent l'absence d'étude d'impact préalable et le démantèlement du maillage territorial du service public douanier. Pourtant, celui-ci se justifie pleinement compte-tenu de l'ensemble du spectre de missions régaliennes et stratégiques que cette administration remplit, tout particulièrement sur un département frontalier comme celui des Pyrénées-Orientales qui doit faire face aux trafics issus de l'Andorre, de l'Espagne mais également de l'ensemble des pays du pourtour méditerranéen avec sa façade maritime importantes et ses ports de commerces. Ainsi, dans la lutte contre les narcotrafics, la concentration des services sur les grands axes n'aura pour incidence que de déporter la criminalité organisée sur le réseau secondaire. D'autre part, dans la régulation des échanges, les services fournissent un conseil de proximité aux acteurs économiques. Les agents

**M. Jacques Cresta (Socialiste, républicain et citoyen - Pyrénées-Orientales)**

Question publiée au JO le : 12/05/2015 page : 3543

M. Daniel Boisserie attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les propositions formulées par les syndicats des agents des douanes concernant leur profession. L'administration douanière souffre d'un manque de reconnaissance de la dimension régalienne de son action. Pourtant, avec un effectif de 16 500 agents, les douanes françaises saisissent chaque année les 2/3 des produits stupéfiants en France et la quasi-totalité du tabac, de l'alcool, de la contrebande et des contrefaçons. Or le code de sécurité intérieure ne fait référence que d'une manière furtive à l'action des douanes. Par conséquent, les fonctionnaires proposent d'insérer dans le code de sécurité intérieure un « livre » supplémentaire consacré à l'administration douanière et à ses missions. D'un point de vue procédural, conformément à la décision n° 2013-679 du Conseil constitutionnel et à son attendu n° 77, ils suggèrent d'étendre la procédure applicable à la criminalité et à la délinquance organisées aux infractions douanières commises en bande organisée qui portent atteinte à la sécurité, la santé, la dignité ou la vie des personnes. Ils recommandent en outre de moduler les sanctions prévues par le code général des impôts

des douanes réclament donc dans l'attente d'une revue de leurs missions et des diagnostics de la délinquance douanière, le gel de la suppression des effectifs et la mise en place d'un moratoire sur la suppression des implantations. Enfin, ils s'étonnent que les créations d'emplois qui étaient annoncées à la Direction générale des douanes et droits indirects et au service Tracfin dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme n'aient pas fait l'objet d'un décret d'avance pour l'exercice budgétaire 2015. Alors que les flux de toute nature sont en constante augmentation, il lui demande ainsi de bien vouloir faire la lumière sur les orientations stratégiques en matière de politique des ressources humaines au sein de la DGDDI.

réprimant les trafics de tabac et d'alcool en fonction de la gravité de la délinquance combattue et d'élargir le cadre d'intervention du service national de la douane judiciaire. Au regard de ces propositions, il souhaite donc connaître l'avis du Gouvernement et les réflexions menées tendant à reconnaître l'administration douanière comme une force de sécurité à part entière.

**M. Daniel Boisserie (Socialiste, républicain et citoyen - Haute-Vienne)**

Question publiée au JO le : 05/05/2015 page : 3355